

CONCOURS CONSULTE LE PRO DE SYSTANE (le « Concours »)

RÈGLEMENT OFFICIEL

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. VOUS N'AUGMENTEREZ PAS VOS CHANCES DE GAGNER EN FAISANT UN ACHAT.

1. **COMMANDITAIRE** : Le commanditaire du Concours est Alcon Canada Inc., 2665 Meadowpine Boulevard, Mississauga, Ontario L5N 8C7 (le « **Commanditaire** »).

2. **ADMISSIBILITÉ**

- (a) Le Concours s'adresse uniquement aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge légal de la majorité dans la province ou le territoire où ils résident au moment de leur participation.
- (b) Les personnes suivantes et les personnes qui partagent leur domicile (qu'elles fassent partie ou non de leur famille) ne sont pas admissibles au Concours : employés, dirigeants, administrateurs, actionnaires, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit (i) du Commanditaire; (ii) de Rogers Blue Jays Baseball Partnership (« **RBJBP** »), propriétaire de l'équipe *Toronto Blue Jays^{MC}* de la Ligue majeure de baseball (l'« **Équipe** »); (iii) des Entités de la MLB (définies ci-dessous); (iv) de leur société mère et des sociétés membres de leur groupe et de leurs filiales respectives; et (v) de toute autre entreprise associée au Concours. Les « **Entités de la MLB** » désignent le Bureau du Commissaire du Baseball (le « **BCB** »), ses agences, comités, sous-comités et conseils, MLB Advanced Media, L.P. (« **MLBAM** »), Major League Baseball Properties, Inc, The MLB Network, LLC, les équipes de la Ligue majeure de baseball (les « **Équipes de la MLB** »), leurs sociétés mères et les sociétés membres de leur groupe, leurs filiales et les entités qui y sont liées et qui y sont apparentées, toute entité qui contrôle ou contrôlera les Équipes de la MLB ou le BCB, qui est ou sera contrôlée par eux ou qui est ou sera contrôlée par la même entité qu'eux, ou les propriétaires, commandités et commanditaires, actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et mandataires des entités susmentionnées.
- (c) Le Commanditaire et RBJBP peuvent en tout temps exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité au Concours. Un participant qui n'est pas en mesure de fournir cette preuve pourrait être disqualifié. Tous les renseignements personnels et autres renseignements demandés et fournis aux fins du Concours doivent être véridiques, complets, exacts et exempts de tout élément susceptible d'induire en erreur. Le Commanditaire et RBJBP se réservent le droit, à leur entière discrétion, de disqualifier un participant qui fournirait, à quelque étape que ce soit, des détails personnels et/ou des renseignements faux, incomplets, inexacts ou trompeurs.

3. **COMMENT PARTICIPER**

- (a) La période de participation au Concours débute à 10 h, heure de l'Est (« **HE** »), le lundi 10 août 2026, et se termine à 23 h 59 (HE) le dimanche 6 septembre 2026 (la « **Période de participation** »).
- (b) Limite d'une (1) participation par personne et par adresse courriel. À titre d'exemple, si deux (2) personnes admissibles ou plus partagent une même adresse courriel, une (1) seule des deux pourra participer au Concours. Si une (1) personne possède deux (2) comptes de courriel ou plus, elle ne peut participer au Concours qu'une seule fois et seule la première participation reçue de cette personne sera prise en considération.
- (c) Il n'y a qu'une (1) seule façon de participer : à bluejays.com. Aucun autre mode de participation ne sera accepté. Lors de la Période de participation, visitez bluejays.com/looktotheprocontest pour accéder au bulletin de participation en ligne du Concours. Lors de la Période de participation, remplissez le bulletin de participation en ligne (le « **Bulletin de participation** ») en fournissant tous les renseignements requis, et soumettez le Bulletin de participation rempli pour obtenir une (1) participation au Concours (chacune étant une « **Participation en ligne** »). En

soumettant une Participation en ligne dûment remplie comme indiqué, vous serez automatiquement inscrit au Concours.

(d) Il y a deux (2) façons pour un participant d'obtenir cinq (5) participations supplémentaires au Concours : (i) en téléversant une Photo (définie ci-dessous); ou (ii) en envoyant un courriel.

i. **En téléversant une photo** : Un participant recevra cinq (5) bulletins de participation supplémentaires au Concours après avoir soumis sa Participation en ligne si, en remplissant le Bulletin de participation, il télécharge une photo montrant son expression faciale alors qu'il présente des symptômes de sécheresse oculaire ou une photo montrant ce à quoi il pense que son expression faciale ressemblerait s'il éprouvait des symptômes de sécheresse oculaire (une « **Photo du visage présentant des signes de sécheresse oculaire** ») dans le champ du Bulletin de participation prévu à cette fin.

OU

ii. **En envoyant un courriel** : Un participant recevra cinq (5) participations supplémentaires au Concours si, après avoir soumis sa Participation en ligne, il envoie un courriel à tbjcontest@bluejays.com qui (A) a pour objet « Concours Consulte le PRO de Systane – Participations supplémentaires 1 »; (B) comprend un texte d'au plus cinquante (50) mots expliquant pourquoi il aimerait gagner le Concours; et (C) précise le nom complet du participant, son adresse, sa ville, sa province, son code postal, son âge et ses numéros de téléphone le jour et le soir (ces renseignements doivent être identiques aux renseignements fournis par le participant dans sa Participation en ligne). Le courriel envoyé pour obtenir cinq (5) participations supplémentaires doit être reçu par RBJBP au plus tard à 23 h 59 (HE) le dimanche 6 septembre 2026. La qualité littéraire du texte d'au plus cinquante (50) mots ne sera pas jugée ou utilisée de quelque façon que ce soit dans la détermination des gagnants et n'aura aucun effet sur celle-ci.

Les participations supplémentaires obtenues en téléversant une Photo du visage présentant des signes de sécheresse oculaire ou en envoyant un courriel conformément aux instructions indiquées au paragraphe 3(d) ci-dessus, sont ci-après appelées des « **Participations supplémentaires obtenues en envoyant une Photo du visage présentant des signes de sécheresse oculaire** ». Il y a une limite de cinq (5) Participations supplémentaires obtenues en envoyant une Photo du visage présentant des signes de sécheresse oculaire par participant admissible au cours de la Période de participation, quelle que soit la méthode choisie pour obtenir des Participations supplémentaires en envoyant une Photo du visage présentant des signes de sécheresse oculaire.

(e) Il y a deux (2) façons pour un participant d'obtenir dix (10) participations supplémentaires au Concours : (i) en incluant un produit Systane dans la Photo du visage présentant des signes de sécheresse oculaire téléversée; ou (ii) par courriel.

i. **En incluant un produit Systane dans la Photo du visage présentant des signes de sécheresse oculaire téléversée** : Un participant recevra dix (10) participations supplémentaires au Concours après avoir soumis sa Participation en ligne si la Photo du visage présentant des signes de sécheresse oculaire téléchargée dans le Bulletin de participation comprend un produit Systane (une « **Photo d'un produit Systane** »).

OU

ii. **En envoyant un courriel** : Un participant recevra dix (10) participations supplémentaires au Concours si, après avoir soumis sa Participation en ligne, il envoie un courriel à tbjcontest@bluejays.com qui (A) a pour objet « Concours Consulte le PRO de Systane – Participations supplémentaires 2 »; (B) comprend un texte d'au plus cinquante (50) mots

expliquant ce que l'Équipe représente pour lui en tant que fan; et (C) précise le nom complet du participant, son adresse, sa ville, sa province, son code postal, son âge et ses numéros de téléphone le jour et le soir (ces renseignements doivent être identiques aux renseignements fournis par le participant dans sa Participation en ligne). Le courriel envoyé pour obtenir dix (10) participations supplémentaires doit être reçu par RBJBP au plus tard à 23 h 59 (HE) le dimanche 6 septembre 2026. La qualité littéraire du texte d'au plus cinquante (50) mots ne sera pas jugée ou utilisée de quelque façon que ce soit dans la détermination des gagnants et n'aura aucun effet sur celle-ci.

Les participations supplémentaires obtenues en téléversant une Photo du visage présentant des signes de sécheresse oculaire ou en envoyant un courriel conformément aux instructions indiquées au paragraphe 3(e) ci-dessus, sont ci-après appelées des « **Participations supplémentaires obtenues en envoyant une Photo d'un produit Systane** ». Il y a une limite de dix (10) Participations supplémentaires obtenues en envoyant une Photo d'un produit Systane par participant admissible au cours de la Période de participation, quelle que soit la méthode choisie pour obtenir des Participations supplémentaires en envoyant une Photo d'un produit Systane.

Les participations en ligne, les Participations supplémentaires obtenues en envoyant une photo du visage présentant des signes de sécheresse oculaire et les Participations supplémentaires obtenues en envoyant une photo d'un produit Systane seront ci-après appelées collectivement des « **Participations** ».

- (f) Les ordinateurs de MLBAM seront utilisés comme horloge officielle pour le Concours en ce qui concerne les Participations soumises en ligne. Un accès sans frais à Internet est offert dans la plupart des bibliothèques publiques. Les participants sont seuls responsables de la connectivité Internet, des logiciels et/ou du matériel qui peuvent être nécessaires pour créer et/ou soumettre une Participation.
- (g) En prenant part au Concours, chaque participant consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels aux fins et de la manière décrites dans le présent règlement. Toute l'information fournie par les participants sur le site bluejays.com et recueillie par MLBAM sera traitée conformément aux modalités d'utilisation de MLBAM accessibles à mlb.com/tou et est soumise aux politiques en matière de vie privée accessibles à mlb.com/privacy. Les renseignements soumis par les participants sur le site bluejays.com seront également fournis à RBJBP et traités conformément à la politique en matière de vie privée de RBJBP, accessible à bluejays.com/privacy, sous réserve des préférences déclarées des participants de temps à autre. Les renseignements limités soumis par les participants sur le site bluejays.com, comme les adresses courriel des participants qui ont choisi de recevoir des messages électroniques commerciaux (comme des courriels) du Commanditaire, ou les coordonnées qui seront utilisées pour organiser la livraison du prix peuvent être fournis au Commanditaire et seront traités conformément à la Politique de protection de la vie privée du Commanditaire, accessible à <https://preferences.mylcon.com/general-privacy-notice>, sous réserve des préférences exprimées par les participants de temps à autre. Les participants en ligne peuvent se voir offrir l'option de recevoir des messages électroniques commerciaux (courriels) et/ou d'autres communications de la part de MLBAM, de RBJBP et/ou du Commanditaire. Cependant, l'admissibilité au Concours ne dépend pas du consentement des participants à recevoir de tels messages ou de telles communications, et le consentement à en recevoir n'aura aucun impact sur les chances de gagner des participants. Tous les renseignements soumis par les participants par courriel sont recueillis par RBJBP et seront traités conformément à la politique de protection de la vie privée de RBJBP, accessible à bluejays.com/privacy, sous réserve des préférences déclarées des participants de temps à autre. Les renseignements limités soumis par les participants par courriel, tels que les coordonnées qui seront utilisées pour organiser la livraison du prix, peuvent être fournis au Commanditaire et seront traités conformément à la Déclaration de confidentialité du Commanditaire, accessible à <https://preferences.mylcon.com/general-privacy-notice>, sous réserve des préférences exprimées par les participants de temps à autre.

- (h) Tous les renseignements soumis par les participants hors ligne sont recueillis par RBJBP ou le Commanditaire et seront accessibles aux deux parties. Tous ces renseignements seront traités par le Commanditaire conformément à la Politique de confidentialité disponible à l'adresse <https://preferences.myalcon.com/general-privacy-notice> et par RBJBP conformément à la Politique de confidentialité de RBJBP disponible à l'adresse bluejays.com/privacy. Le traitement des renseignements par le Commanditaire et RBJBP est assujéti aux préférences exprimées par chaque participant de temps à autre.

4. **RESTRICTIONS PORTANT SUR LE CONTENU** : En participant au Concours et en soumettant une Participation, chaque participant déclare et garantit que sa Participation (y compris, sans s'y limiter, la soumission d'une Photo du visage présentant des signes de sécheresse oculaire et/ou d'une Photo d'un produit Systane) ne contient aucun des thèmes décrits ci-après (les « **Restrictions portant sur le contenu** ») : (a) de la pornographie, du contenu pour adultes ou tout autre contenu sexuellement explicite; (b) du matériel lié à des loteries ou à des jeux; (c) du langage ou du contenu explicites, des images de violence ou la promotion d'activités illégales; (d) du contenu qui contrevient aux droits de propriété intellectuelle ou aux lois applicables, notamment du contenu qui affiche des marques de commerce ou des logos appartenant à des tiers ou autorisés par ces derniers (sans avoir obtenu le consentement requis); (e) du contenu diffamatoire, désobligeant ou délictueux; (f) du contenu dénigrant, désobligeant ou négatif envers l'un des Renonciataires (définis ci-dessous) ou le baseball en général; (g) du tabac, des cigarettes électroniques, de l'alcool ou des drogues; (h) des cascades dangereuses; (i) des armes réelles de tout genre, notamment des armes à feu, des couteaux ou des projectiles; (j) du contenu faisant la promotion de sectarisme, de racisme, de haine ou de dommages envers un groupe ou une personne ou qui fait la promotion de la discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge ou tout autre point protégé par la loi; (k) du contenu montrant des personnes identifiables qui n'ont pas consenti à l'utilisation de leurs images dans le cadre de la Soumission (si des personnes n'ont pas atteint l'âge légal de la majorité, les participants indiquent qu'ils ont obtenu une renonciation signée du ou des parents ou du ou des tuteurs légaux); (l) de l'information personnelle sur des personnes, entre autres des noms et adresses, sans le consentement écrit exprès de ces personnes; (m) du contenu audiovisuel appartenant à un tiers (p. ex. musique ou vidéo enregistrée, etc.); (n) du contenu illégal ou autrement en violation des lois ou des règlements de toute province dans laquelle est créée la Participation; et (o) tout autre contenu qui est ou pourrait être raisonnablement considéré comme inapproprié, répréhensible ou offensant, notamment toute personne qui (1) semble être intoxiquée ou autrement ivre, ou (2) porte un vêtement qui affiche des images offensantes ou les marques de commerce et/ou le logo d'un club autre que l'Équipe. Toute Participation qui n'est pas conforme à ce qui précède, tel que le déterminent le Commanditaire et/ou RBJBP à leur discrétion, sera disqualifiée et éliminée.

5. **PUBLICATION, LICENCE, RENONCIATION ET INDEMNISATION** : En participant au Concours et en soumettant une Participation, chaque participant : a) déclare et garantit que sa Participation est une œuvre originale de son esprit et qu'il en détient tous les droits, titres et intérêts aux fins de sa Participation à la date de la soumission, ou qu'il détient tous les droits, autorisations et/ou cessions (y compris la cession de droits d'auteur, s'il en est) nécessaires à sa soumission et la permission expresse de toutes les personnes ainsi que les droits nécessaires à l'utilisation du contenu et des documents intégrés dans la Participation et pour soumettre la Participation à une utilisation éventuelle tel qu'il est prévu dans les présentes, b) déclare et garantit que sa Participation ne viole pas les conditions d'utilisation (Terms of Use) de MLBAM (accessibles à <https://www.mlb.com/official-information/terms-of-use>) ni ne viole les droits d'auteurs, marques de commerce, droits de la protection des renseignements personnels, droits de publicité ou de propriété intellectuelle ni tout autre droit de toute personne ou entité, c) accorde au Commanditaire, à RBJBP, à MLBAM et à d'autres Entités de la MLB ainsi qu'à leurs mandataires respectifs les droits perpétuels, illimités et irrévocables ainsi que l'autorisation d'utiliser, d'accorder une licence, de modifier, de corriger, de dupliquer et/ou de créer des œuvres dérivées découlant de sa Participation, à l'échelle mondiale et à

perpétuité, y compris, entre autres, le droit pour le Commanditaire, pour RBJBP, pour MLBAM et pour d'autres entités de la MLB et pour chacun de leurs mandataires respectifs, selon le cas, de publier, d'afficher, de diffuser, de distribuer, de reproduire, d'exécuter et autrement d'utiliser et d'exploiter la Participation, de créer des œuvres dérivées de celle-ci, par l'entremise d'Internet ou de tout autre média interactif, dans un stade, à la télévision, dans la presse et/ou dans tout autre média existant actuellement et mis au point par la suite, et sans limitation ni paiement de toute compensation ou de tout avis de toute sorte au participant ou à ses héritiers et successeurs, i) individuellement ou dans le cadre d'une production audiovisuelle ou autre, ii) à des fins de publicité de tous produits, de toute programmation ou de tous services des Entités de la MLB ou pour toute autre but à des fins de publicité, de marketing ou de promotion et dans tout document connexe et/ou iii) à toute autre fin que ce soit, d) dégage à perpétuité les Renonciataires (définis ci-dessous) de toute réclamation, demande et perte, et de tout dommage de quelque que nature que ce soit découlant de la Participation et de l'utilisation de la Participation, ou y étant lié, selon ce qui est autorisé dans les présentes, entre autres, les réclamations de fausse promotion ou de violation des droits de propriété intellectuelle ou de la personnalité, de la publicité ou des renseignements personnels et e) convient de garantir de tout dommage et responsabilité chacun des Renonciataires (définis ci-dessous) contre toute réclamation ou action intentée par une personne dont le consentement n'a pas été obtenu par le participant ou par toute personne revendiquant ses droits de propriété intellectuelle, entre autres, les droits d'auteur, les droits moraux (y compris les droits à l'intégrité, à l'attribution et à l'anonymat), la propriété intellectuelle et commerciale, ou ses droits de personnalité ou de protection des renseignements personnels, qui sont enfreints en raison de l'utilisation par le Commanditaire, par RBJBP, par MLBAM, par d'autres Entités de la MLB ou par l'un des mandataires respectifs en ce qui a trait à la Participation ou à toute partie de celle-ci, comme le prévoit le présent Règlement officiel. En participant au Concours, chaque participant confirme qu'il renonce à tous droits moraux relatifs à sa Participation. Rien dans les présentes n'oblige le Commanditaire, RBJBP, MLBAM ou les Entités de la MLB à utiliser de quelque manière l'un des droits décrits dans les présentes.

6. DESCRIPTION DU PRIX

Onze (11) prix seront décernés au total (c'est-à-dire un [1] Premier prix [défini ci-dessous] et dix [10] Deuxièmes prix [définis ci-dessous]), comme suit :

(a) **Premier prix** : Un (1) participant admissible gagnera un (1) premier prix (le « **Premier prix** »), consistant en :

(i) deux (2) billets d'entrée (au total) pour le gagnant et un (1) invité (collectivement, les « **Participants au prix** ») pour assister à un match de baseball de saison régulière de l'Équipe qui sera disputé à Toronto, en Ontario (la « **Destination** ») au stade *Rogers Centre*^{MC} (le « **Stade** ») le vendredi 25 septembre 2026 (le « **Match** »);

(ii) la possibilité pour les Participants au prix de participer à un événement de l'Académie de baseball des *Blue Jays*, qui débutera à environ 9 h (HE) et prendra fin vers 10 h (HE) le vendredi 25 septembre 2026 au Stade (l'« **Expérience VIP d'entraînement dans l'enclos des releveurs** »), qui comprendra des entraînements de baseball de faible intensité dans l'enclos des releveurs du Stade. Sous réserve des disponibilités, jusqu'à trois (3) membres de l'Académie de baseball des *Toronto Blue Jays* seront présents à l'Expérience de l'Académie du baseball;

(iii) une (1) chambre d'hôtel (standard en occupation double) pour deux (2) nuits à la Destination le jeudi 24 septembre 2026 et le vendredi 25 septembre 2026 dans un hôtel déterminé par le Commanditaire (l'« **Hôtel** »);

(iv) deux (2) chandails « répliques » aux couleurs de l'Équipe;

(v) et, sous réserve du paragraphe 7(a) du présent Règlement officiel,

(A) le transport aérien aller-retour en classe économique pour les Participants au prix de l'aéroport international canadien le plus près du lieu de résidence du gagnant (comme déterminé à l'entière discrétion du Commanditaire) à la Destination, dont le départ est prévu pour le jeudi 24 septembre 2026 et le retour le samedi 26 septembre 2026 ou à toute autre date déterminée par le Commanditaire (le « **Transport aérien** ») (valeur au détail approximative de 1 000 \$ CA); et

(B) le transport terrestre aller-retour (dans un seul véhicule) des Participants au prix, de l'aéroport de Destination à l'Hôtel (le « **Transport terrestre** ») (valeur au détail approximative de 400 \$ CA).

La valeur au détail totale du Premier prix est estimée à 3 900 \$ CA (y compris le Transport aérien et le Transport terrestre). La valeur au détail réelle du Premier prix dépendra du fait que le gagnant réside ou non dans un rayon de 300 kilomètres du Stade (auquel cas le Transport aérien et le Transport terrestre ne seront pas fournis, comme il est expliqué plus en détail au paragraphe 7(a) du présent Règlement officiel, ci-dessous) et, si le gagnant réside à plus de 300 kilomètres du Stade, de sa ville de départ (la valeur au détail estimée du Transport aérien est fondée sur la ville de départ d'Ottawa). Toute différence de valeur ne sera pas attribuée.

(b) **Deuxièmes prix** : Dix (10) gagnants admissibles remporteront chacun un (1) deuxième prix (individuellement désigné comme un « Deuxième prix »), consistant chacun en ce qui suit :

(i) un (1) chandail à capuchon aux couleurs de l'Équipe;

(ii) une (1) bouteille affichant les deux marques (Systane et l'Équipe); et

(iii) un (1) sac à dos affichant les deux marques (Systane et l'Équipe).

La valeur au détail totale estimée de chaque Deuxième prix est de 310,70 \$ CA. Toute différence de valeur ne sera pas attribuée.

Le Premier prix et les Deuxièmes prix sont ci-après nommés collectivement les « **Prix** ». Limite d'un (1) Premier prix et d'un (1) Deuxième prix par personne.

7. CONDITIONS RELATIVES AUX PRIX

(a) Si le gagnant réside dans un rayon de 300 kilomètres du Stade, aucun Transport aérien et Transport terrestre ne sera offert, et les Participants au prix devront assumer seuls les frais de transport (et aucune compensation ni aucun remplacement ne sera offert si la valeur du prix n'est pas la même).

(b) Indépendamment de toute disposition contraire aux présentes, le gagnant du Premier prix doit être disponible pour assister au Match à la date sélectionnée par le Commanditaire et RBJBP (la « **Date de l'événement** »). Si le gagnant du Premier prix n'est pas en mesure d'assister au Match à la Date de l'événement, il sera réputé avoir renoncé au prix dans son entièreté et un autre gagnant pourrait être sélectionné conformément au présent Règlement officiel.

(c) Tous les prix du Concours doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être transférés, revendus, échangés commercialement, cédés ou échangés contre de l'argent, sauf à la seule et entière discrétion du Commanditaire et de RBJBP. Le Commanditaire et RBJBP se réservent le droit de substituer tout prix annoncé (ou toute portion de celui-ci) à un autre prix de valeur comparable ou supérieure à leur seule et entière discrétion, pour quelque raison que ce soit. Les Prix peuvent ne pas correspondre

exactement aux prix annoncés et, sauf en cas de mention explicite aux présentes, tout prix lié au Concours est fourni « tel quel », sans aucune garantie.

- (d) Tous les renseignements sur les prix, y compris le Transport aérien et le Transport terrestre, s'il y a lieu, l'emplacement de l'Hôtel, l'emplacement des sièges lors du Match, l'heure exacte, la nature et la durée de l'Expérience de l'Académie du baseball, ainsi que le nombre et l'identité des membres du personnel de l'Académie du baseball qui seront présents à l'Expérience de l'Académie du baseball seront déterminés à la seule discrétion du Commanditaire et/ou de RBJBP. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Si le gagnant du Premier prix a droit au Transport aérien et au Transport terrestre, les préparatifs de voyage doivent être faits par l'entremise de l'agent du Commanditaire avec un transporteur choisi par le Commanditaire et les billets sont assujettis aux modalités précisées par les émetteurs. De plus, si le gagnant du Premier prix a droit au Transport aérien et au Transport terrestre, les Participants au prix doivent voyager ensemble selon le même itinéraire et doivent s'assurer qu'ils ont tous les documents de voyage nécessaires (p. ex., un passeport valide ou d'autres documents de voyage et d'identification et, au besoin, une preuve de vaccination valide et/ou de résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19). RBJBP, le Commanditaire et les Entités de la MLB ne sont pas responsables dans l'éventualité où un Participant au prix se verrait refuser l'embarquement à tout moment par une compagnie aérienne ou la sécurité de l'aéroport. Toute portion du prix qui restera inutilisée sera considérée comme ayant fait l'objet d'une renonciation. Chaque Participant au prix doit avoir l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence, à moins qu'il soit accompagné par un parent ou un tuteur légal. Les gagnants sont pleinement responsables de toutes les taxes fédérales, provinciales et municipales (y compris l'impôt sur le revenu et les retenues fiscales).
- (e) L'utilisation d'un billet pour un match de baseball, un événement ou une exhibition de la Ligue majeure de baseball est assujettie aux modalités standard et aux politiques en matière de santé et de sécurité applicables au billet. Consultez bluejays.com/ticketterms pour obtenir de plus amples renseignements. Les dates et heures des matchs, événements et exhibitions de la Ligue majeure de baseball sont déterminées à la seule discrétion du BCB et/ou de l'Équipe de la MLB pertinente, le cas échéant, et peuvent être modifiées. Les modalités relatives aux billets attribués comme composante du Premier prix sont applicables dans l'éventualité où un match officiel, un événement ou une exhibition, comme il est défini par la Ligue majeure de baseball, n'était pas présenté ou tenu, selon le cas, en raison des conditions météorologiques, de cas fortuits, d'un acte de terrorisme, de désordre civil ou pour toute autre raison. Le gagnant du Premier prix et son invité acceptent de respecter toutes les règles du stade et du lieu, selon le cas, applicables dans le cadre du prix. Consultez bluejays.com/ticketterms pour obtenir de plus amples renseignements. Les Entités de la MLB applicables se réservent le droit de retirer ou de refuser l'accès au gagnant et/ou à son invité s'ils font preuve d'une conduite antisportive ou dérangeante, ou encore s'ils se comportent dans l'intention d'importuner, d'injurier, de menacer ou de harceler toute autre personne assistant au Match, à l'événement ou à l'exhibition. Les Renonciataires (définis ci-dessous) ne seront pas responsables des cas fortuits, des actes de terrorisme, des désordres civils, des arrêts de travail, des épidémies, des pandémies ou de tout autre problème de santé ou de sécurité publique, ou de tout autre événement hors de leur contrôle pouvant entraîner l'annulation ou le report d'un match, d'un événement ou d'une exhibition de la Ligue majeure de baseball. Les billets pour les matchs, les événements et les exhibitions de la Ligue majeure de baseball décernés comme composante du Premier prix ne peuvent pas être revendus ou offerts en revente ou utilisés pour toute raison commerciale ou promotionnelle, quelle qu'elle soit. Une telle revente ou utilisation commerciale ou promotionnelle peut entraîner une disqualification, la perte du prix et l'annulation des droits conférés par le ou les billets des matchs, des événements ou des exhibitions.
- (f) Tous les coûts et frais supplémentaires associés à l'acceptation et à l'utilisation du prix non spécifiés dans les présentes comme étant inclus dans le prix, notamment les assurances voyage, les frais de transport (y compris les frais de bagages enregistrés et les frais d'excédent de bagages), les repas, les pourboires et les autres dépenses engagées par le gagnant du Premier prix (et tout invité) pour

réclamer, accepter et/ou utiliser le Premier prix sont la responsabilité exclusive du gagnant du Premier prix.

- (g) La participation à l'Expérience de l'Académie du baseball est conditionnelle au consentement du gagnant du Premier prix (et à celui de son invité) et au respect de toutes les politiques en matière de santé et de sécurité des Entités de la MLB.

8. TIRAGE AU SORT

- (a) **Premier prix :** Vers 10 h (HE), le mardi 8 septembre 2026, un représentant de RBJBP ou une autre personne désignée par RBJBP sélectionnera par tirage au sort un (1) gagnant potentiel du Premier prix parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant la Période du concours. Les chances de gagner le Premier prix dépendent du nombre de Participations admissibles reçues pendant la Période du concours et du fait que les participants choisissent ou non de soumettre des Participations supplémentaires.
- (b) **Deuxièmes prix :** Vers 10 h (HE), le mardi 8 septembre 2026, un représentant de RBJBP ou une autre personne désignée par RBJBP sélectionnera par tirage au sort dix (10) gagnants potentiels d'un Deuxième prix parmi toutes les Participations reçues jusqu'à la fin de la Période de participation, immédiatement avant la Date de tirage applicable. Limite d'un (1) Deuxième prix par personne. Les chances de gagner un Deuxième prix dépendent du nombre de Participations admissibles reçues pendant la Période du concours et du fait que les participants choisissent ou non de soumettre des Participations supplémentaires. Par souci de clarté, un participant admissible peut remporter à la fois un (1) Deuxième prix et le Premier prix.

- 9. **AVIS :** Chaque gagnant potentiel sélectionné conformément à l'article précédent sera contacté par un représentant de RBJBP par téléphone au numéro indiqué sur son bulletin de Participation afin de déterminer s'il est admissible, à la seule discrétion du représentant de RBJBP. Si un gagnant potentiel ne répond pas à un tel avis dans les deux (2) jours, répond incorrectement à la question réglementaire (décrite plus en détail ci-dessous), comme déterminée par le Commanditaire ou RBJBP à leur seule discrétion, ou refuse le prix pour une raison quelconque, il sera disqualifié, le prix sera perdu et, si le temps le permet, à la discrétion du commanditaire, un autre gagnant potentiel pourra être sélectionné au hasard parmi toutes les autres Participations admissibles.

10. DÉCLARATION D'UN GAGNANT

- (a) Pour être déclaré gagnant et réclamer le prix, un gagnant potentiel devra : (i) être admissible en vertu du présent Règlement officiel; (ii) répondre correctement, sans aide quelconque, mécanique ou autre, à une question réglementaire d'arithmétique dans un délai établi, qui sera posée par téléphone à un moment mutuellement convenu; et (iii) signer un formulaire de dégageement de responsabilité et, sauf si la loi l'interdit, de consentement à la publicité dûment rempli et tout autre document qui peut être raisonnablement exigé par le Commanditaire et/ou RBJBP, et retourner toute la documentation requise au Commanditaire (ou sur demande, à RBJBP) avant la date indiquée sur le formulaire.
- (b) Si tous les documents requis ne sont pas dûment remplis, signés et retournés dans les délais prescrits, ou si le gagnant potentiel ne se conforme pas au présent Règlement officiel, il sera disqualifié et le prix sera annulé et, à la seule discrétion du Commanditaire et si le temps le permet, un autre gagnant potentiel pourra être sélectionné au hasard parmi toutes les autres Participations admissibles. L'invité du gagnant du Premier prix doit également signer un formulaire de dégageement de responsabilité et, sauf si la loi l'interdit, de consentement à la publicité dûment rempli et le retourner au Commanditaire (ou sur demande, à RBJBP) avant la date indiquée afin de participer au prix.

11. DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ ET CONSENTEMENT À LA PUBLICITÉ

- (a) En participant au Concours et en soumettant une Participation, chaque participant (i) accepte d'être lié par le présent Règlement officiel, notamment par toutes les exigences relatives à la Participation, (ii) convient que les décisions du Commanditaire et de RBJBP sont définitives et sans appel, (iii) exempte, libère et décharge à jamais le Commanditaire, RBJBP, les autres Entités de MLB, Meta Platforms, Inc. (anciennement Facebook, Inc.) (« **Facebook** »), Instagram, Inc. (« **Instagram** »), **X** Corp. (« **X** »), chacune de leurs sociétés mères, sociétés affiliées et filiales respectives, toute autre société associée au Concours (y compris les fournisseurs de prix et les fournisseurs de matériel ou de services liés au Concours) et tous leurs employés, administrateurs, dirigeants, actionnaires, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **Renonciataires** ») de toute action, cause d'action, poursuite, dette, cotisation, compte, réclamation, dommage, responsabilité, perte, préjudice, coût ou dépense, y compris, mais sans s'y limiter, toute responsabilité pour toute blessure, perte ou tout dommage de toute nature subi par le participant ou toute autre personne, y compris un préjudice personnel, le décès ou les dommages matériels découlant du Concours ou liés de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, la participation du participant au Concours, toute violation du présent Règlement officiel, l'attribution, la réception, la possession, l'utilisation et/ou la mauvaise utilisation d'un Prix du Concours (ou d'une partie de celui-ci), et tout voyage ou activité liés à la réception ou à l'utilisation d'un Prix du Concours, et/ou à la violation de tout droit de propriété intellectuelle ou de tout droit à la publicité, à la personnalité ou à la vie privée, et accepte d'indemniser entièrement les Renonciataires, Instagram, X et Facebook de toute réclamation par des tiers relativement à ce qui précède.
- (b) En acceptant un prix, chaque gagnant autorise le Commanditaire, RBJBP, MLBAM, les autres Entités de la MLB et leurs mandataires respectifs à utiliser dans toute publicité connexe son nom, celui de sa ville et de sa province ou de son territoire de résidence, sa photographie, son image, son portrait, sa voix et ses déclarations au sujet du Prix aux fins de publicité et de promotion à l'échelle mondiale, à perpétuité, dans tous les médias existant maintenant ou à l'avenir et conçus dans le monde entier (y compris Internet), sans réserve ni rémunération ou contrepartie additionnelles, ni autres autorisation ou avis, sauf si la loi l'interdit, et le gagnant renonce à tous les droits qu'il pourrait avoir sur les documents produits conformément aux dispositions qui précèdent.

12. MODALITÉS GÉNÉRALES DU CONCOURS

- (a) Les Renonciataires ne sont pas responsables (i) des participations, transmissions, courriels ou envois par la poste volés, retardés, incomplets, illisibles, inexacts, mal acheminés, perdus, déroutés, brouillés, endommagés, différés, non livrés, mutilés, retournés pour affranchissement insuffisant ou déformés; (ii) de la perte, de l'interruption ou de la non-disponibilité des réseaux, du câble, des satellites, des serveurs, des fournisseurs de service Internet, des sites web, ou d'autres connexions, y compris celles utilisées par un site web; (iii) de la disponibilité ou de l'accessibilité ou des erreurs de communications ou encore des défaillances d'ordinateur, de satellite, de téléphone, de câble de transmission, de lignes, ou de toute autre défaillance technique ou transmission altérée, brouillée, différée ou mal acheminée ou de toute défaillance, échec ou difficulté du matériel de transmission de l'équipement ou des logiciels; (iv) des défaillances ou du mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques ou des systèmes téléphoniques; v) de toute erreur, toute omission, toute interruption, tout défaut ou tout délai dans la transmission ou le traitement ou les communications; (vi) de la non-livraison de toute communication ou Participation; vii) des avis par courriel mal acheminés, bloqués ou différés; (viii) des erreurs d'impression, des erreurs typographiques ou d'autres erreurs apparaissant dans le présent Règlement officiel ainsi que dans toute publicité ou tout autre document relié au Concours; (ix) de tout autre problème, erreur ou difficulté de quelque nature liés à des facteurs humains, mécaniques, électroniques, de réseau, d'informatique, de téléphonie, de courrier, de typographie, d'impression ou autre liés ou se rattachant de quelque façon au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs ou les difficultés pouvant survenir dans l'administration du Concours, le traitement des Participations, l'annonce du prix dans tout matériel relié au Concours, ou l'annulation ou le report de quelque match, événement ou présentation de la Ligue majeure de

baseball; (x) de toute information incorrecte ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site web, la falsification, le piratage ou par tout équipement ou programme associé au Concours ou utilisé dans le cadre du Concours; ou (xi) de toute blessure ou de tout dommage à l'ordinateur de tout participant ou autre personne lié ou résultant de sa participation au Concours ou du téléchargement ou de l'utilisation du matériel de tout site web.

- (b) Les personnes qui trafiquent quelque aspect du Concours ou du site web que ce soit ou qui en abusent, qui tentent de miner l'exploitation légitime du Concours en trichant, en trompant ou en usant de pratiques déloyales, qui tentent d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler un autre participant ou des représentants du Commanditaire ou de RBJBP, ou qui contreviennent au présent Règlement officiel, comme déterminé à la seule discrétion du Commanditaire et/ou de RBJBP, seront disqualifiées, et toutes leurs Participations seront annulées. Toute tentative visant à nuire délibérément au Concours ou à son exploitation est contraire à la loi et sera passible de poursuites judiciaires par le Commanditaire, RBJBP, MLBAM et/ou leurs mandataires respectifs. Le Commanditaire et RBJBP bénéficieront du droit exclusif de disqualifier un participant ayant contrevenu au présent Règlement officiel ou à toute loi en vigueur rattachée au Concours, et de résoudre tous les litiges à leur seule discrétion. Les Renonciataires (i) ne présentent aucune garantie, assurance ou déclaration de quelque nature concernant un prix; et (ii) réfutent toute garantie implicite. Le manquement de la part du Commanditaire, de RBJBP ou de MLBAM à obliger l'application d'une modalité du présent Règlement officiel ne constituera pas un manquement à l'égard d'une telle disposition. Tous les litiges seront résolus dans la province de l'Ontario, en vertu des lois applicables de l'Ontario et du gouvernement fédéral.
- (c) Le Commanditaire, RBJBP et MLBAM se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'annuler, de suspendre ou de modifier autrement le Concours (ou toute partie de celui-ci) et/ou de modifier le présent Règlement officiel en tout temps et de quelque façon que ce soit, sans avis préalable, pour toute raison, y compris, mais sans s'y limiter, les incidents où un virus, un bogue, une intervention humaine non autorisée ou d'autres causes compromettent l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours (ou toute partie de celui-ci). En cas d'annulation, le Commanditaire et RBJBP pourront choisir de désigner les gagnants parmi les Participations admissibles non suspectes reçues jusqu'au moment de l'annulation et de leur remettre les Prix.
- (d) **MISE EN GARDE : TOUTE TENTATIVE VISANT À ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB ASSOCIÉ AU PRÉSENT CONCOURS OU À ALTÉRER LE CONCOURS OU À MINER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU PRÉSENT CONCOURS REPRÉSENTERA UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES OU CIVILES ET, DANS UN TEL CAS, LE COMMANDITAIRE DISQUALIFIERA TOUT PARTICIPANT RESPONSABLE D'UNE TELLE TENTATIVE, ET LE COMMANDITAIRE, RBJBP, MLBAM ET LEURS MANDATAIRES RESPECTIFS SE RÉSERVENT LE DROIT D'ENTAMER UNE POURSUITE EN DOMMAGES (COUVRANT NOTAMMENT LES FRAIS JURIDIQUES) AINSI QUE D'EXERCER TOUT AUTRE RECOURS À L'ENCONTRE DE TOUTE PERSONNE RESPONSABLE DE LADITE TENTATIVE, AVEC TOUTE LA RIGUEUR PERMISE PAR LA LOI.**
- (e) Toutes les Participations en ligne doivent être accompagnées de l'adresse courriel valide du participant. En cas de litige concernant l'identité ou l'admissibilité d'un gagnant potentiel sur la base de sa Participation en ligne, la Participation gagnante sera déclarée avoir été présentée par le Titulaire autorisé du compte (défini ci-dessous) de l'adresse courriel utilisée au moment de la soumission de la participation, dans la mesure où le Titulaire autorisé du compte en question est admissible en vertu du présent Règlement officiel. Un gagnant potentiel peut être tenu de fournir, à la demande du Commanditaire et/ou de RBJBP, la preuve qu'il est le Titulaire autorisé du compte applicable, le caractère suffisant de cette preuve devant être déterminé à l'entière discrétion du Commanditaire et/ou de RBJBP. Le « **Titulaire autorisé du compte** » est défini comme la personne naturelle à qui le Fournisseur de service Internet applicable ou une autre organisation (comme une entreprise ou un

établissement d'enseignement) a attribué l'adresse de courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel soumise.

- (f) Toutes les données de participation fournies dans le cadre de la Participation sont transmises au Commanditaire, à RBJBP et/ou à MLBAM, selon le cas, et non à Facebook, Instagram ou X. Ce Concours n'est aucunement commandité, parrainé ou administré par Facebook, Instagram ou X, ni associé à ces sites. Les questions, commentaires ou plaintes concernant le Concours doivent être adressés au Commanditaire et non à Facebook, Instagram ou X.
- (g) Le Concours est assujetti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

^{MC} TORONTO BLUE JAYS et tous les dessins et marques connexes sont des marques de commerce et/ou des œuvres protégées par le droit d'auteur de RBJBP. Toutes les autres marques de commerce, marques de service et œuvres protégées par le droit d'auteur de la Ligue majeure de baseball sont la propriété des Entités de la MLB concernées. Tous droits réservés. ROGERS CENTRE est une marque de commerce de Rogers Communications Inc. utilisée sous licence.

© 2026 RBJBP